

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

22 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À GARANTIR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE
L'OFFRE DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE

DÉPOSÉE PAR MME SOPHIE PÉCRIAUX, M. EDDY FONTAINE, MME LEILA
AGIC, M. MARTIN CASIER, MME SYLVIE MURATORE, M. THIERRY WITSEL,
MME MÉLISSA HANUS ET M. BRUNO LEFEBVRE

RÉSUMÉ

Les mesures prises par le gouvernement pour réduire les moyens alloués à l'Office de la Naissance et de l'Enfance vont inévitablement conduire à la réalisation d'économies dans les dépenses consacrées aux politiques de l'enfance. Des pistes d'économie identifiées par l'administration de l'ONE ont récemment conduit son Conseil d'avis à exprimer de vives craintes quant à leurs répercussions sur l'emploi et sur les services aux familles dans les secteurs concernés. En réaction à cette expression, la ministre de l'Enfance s'est engagée à ce qu'aucune économie ne soit effectuée dans les budgets alloués aux acteurs de terrain. Elle s'est aussi engagée à maintenir la qualité de l'ensemble des services et à éviter tout report de charges vers les familles et toute baisse de la qualité de service dans le secteur de l'enfance. La présente résolution s'appuie sur ces déclarations afin d'en clarifier davantage la portée et de formaliser cet engagement à travers un signal clair du Parlement.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à garantir le maintien de la qualité et de l'accessibilité de l'offre dans le secteur de l'enfance.....	5

DÉVELOPPEMENTS

La révélation d'une note interne envisageant diverses pistes d'économies dans le secteur de l'enfance a suscité une inquiétude légitime chez les acteurs du secteur, les travailleurs et les familles. Cette note a surtout mis en lumière une question qui traverse nos travaux depuis le début de la législature : comment le gouvernement va-t-il concilier la trajectoire budgétaire imposée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance tout en maintenant la qualité, l'accessibilité et le volume des services proposés aux enfants et aux familles ?

Cette interrogation est d'autant plus importante que les politiques de l'enfance sont un pilier de notre État social.

Ces services contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants. Ils permettent également aux parents de concilier leur vie familiale et leur activité professionnelle.

Au cours des dernières semaines, la ministre de l'Enfance a assuré à plusieurs reprises au sein de notre parlement que les mesures d'économie imposées à l'ONE n'impliqueraient ni une augmentation de la facture pour les familles ni une diminution des services ou de leur qualité.

À ces occasions, la ministre a également indiqué que les efforts recherchés devraient prioritairement porter sur le fonctionnement et la gouvernance de l'ONE, notamment par la recherche de gains d'efficacité et la suppression d'éventuels doublons, plutôt que sur les missions exercées au bénéfice des enfants et des familles.

Si ces déclarations se voulaient rassurantes, il reste à vérifier dans quelle mesure les orientations évoquées par la ministre permettront réellement d'atteindre les cibles fixées par la trajectoire budgétaire qu'elle s'est imposée et quel serait le choix du gouvernement dans l'hypothèse où elles ne suffiraient pas.

La présente résolution vise donc à lever toute ambiguïté à ce sujet pour apporter tous les apaisements nécessaires à tous les travailleurs qui portent au quotidien les politiques de l'enfance et aux familles qui en bénéficient.

Pour rappel, les acteurs de terrain font déjà état de difficultés importantes, comme cela a été rappelé lors des auditions menées au parlement dans le cadre de la note du parlement pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion de l'ONE. Les différents acteurs du secteur ont relayé : pénuries de personnel, difficultés financières de certains milieux d'accueil, besoins importants en matière de création de places, tensions dans l'accueil extrascolaire, l'absolue nécessité d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers, taux de couverture vaccinale en décrochage, ...

À ces difficultés s'ajoutent les premières décisions budgétaires prises au cours de cette législature, parmi lesquelles figure la non-indexation de différentes subventions.

Par ailleurs, il importe également de souligner que si des gains d'efficacité sont sans aucun doute possibles au sein de l'administration de l'ONE, celle-ci doit conserver les effectifs nécessaires pour maintenir un soutien de qualité aux acteurs de terrain et pour renforcer les services de première ou de seconde ligne qu'elle remplit. Un affaiblissement de l'ONE aurait en effet des retombées négatives tant pour les usagers que pour les acteurs de l'enfance.

Dans ce contexte, alors que les négociations pour le futur contrat de gestion sont en cours et à la veille du conclave budgétaire, il est urgent et impératif d'adresser au gouvernement des recommandations pour cadrer ses travaux en cohérence avec le message porté par la ministre de l'Enfance avec quatre priorités :

1. Protéger les enfants et les familles d'une hausse des coûts ou d'une réduction des services et leur qualité ;
2. Maintenir l'emploi et assurer la pérennité financière des acteurs de l'enfance ;
3. Garantir que l'ONE conserve sa capacité à soutenir ces acteurs et à poursuivre ses missions au bénéfice des familles ;
4. Confirmer que des moyens seront prévus pour financer les engagements de la Déclaration de politique communautaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À GARANTIR LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'OFFRE DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE

- A. Vu la négociation en cours du futur contrat de gestion de l'ONE ;
- B. Vu la trajectoire d'économie décidée par le gouvernement ;
- C. Vu les pistes d'économies identifiées par l'ONE et leurs conséquences négatives sur les moyens alloués au secteur de l'enfance ;
- D. Vu l'avis remis par le Conseil d'avis de l'ONE sur ces pistes ;
- E. Vu les déclarations de la ministre à ce sujet et son engagement à ne prendre aucune mesure impactante pour les acteurs de l'enfance et pour les familles ;
- F. Vu les engagements de la Déclaration de politique communautaire et leur coût budgétaire ;
- G. Vu les besoins importants qui traversent le secteur de l'enfance, exprimés notamment lors des auditions menées récemment au Parlement, et la nécessité de les rencontrer ;
- H. Considérant que toute politique nouvelle, si elle n'est pas financée par le Gouvernement, imposera des économies compensatoires susceptibles de réduire l'emploi et d'amoindrir des services ;

Le Parlement de la Communauté française demande au Gouvernement de :

- 1. De supprimer la mesure de non-indexation des opérateurs de l'enfance, appliquée en 2026 ou, *a minima*, de pérenniser les mécanismes de compensation financière adoptés par le CA dans les années à venir ;
- 2. De garantir qu'aucune économie budgétaire décidée au cours de la législature ne portera sur les opérateurs subventionnés par l'ONE ou autorisés par l'ONE ;
- 3. De confirmer qu'aucune décision ne pourra être adoptée si elle a pour effet, directement ou indirectement :
 - Une augmentation de la contribution financière demandée aux familles ;

- Une diminution du nombre de services, de places, d’heures d’accueil ou de dispositifs proposés aux enfants et aux familles ;
 - Une diminution de l’accessibilité financière ou géographique de ces services ;
 - Une dégradation de leur qualité ou de leur encadrement ;
 - Un report de charges vers les opérateurs ou les pouvoirs locaux ;
 - Des pertes d’emplois dans les métiers de première ligne et de deuxième ligne, en ce compris dans le personnel de l’ONE ;
4. De garantir un financement permettant aux opérateurs de maintenir leurs missions sans devoir compenser une diminution des moyens publics par une augmentation de la contribution demandée aux familles ;
 5. De préserver l’emploi et les capacités d’encadrement nécessaires au maintien de la qualité et du volume des services rendus par l’ONE et les secteurs de l’enfance ;
 6. D’effectuer, préalablement à la mise en œuvre de toute mesure structurelle d’économie concernant l’ONE, une évaluation de son impact sur les enfants, les familles, les travailleurs et les travailleuses de l’ONE, les opérateurs et les pouvoirs locaux, comprenant notamment son éventuel impact sur les tarifs et sur l’offre de services ;
 7. De maintenir l’ambition de développer les politiques de l’enfance, notamment en poursuivant la création de nouvelles places d’accueil à tarifs accessibles et la pérennisation des places existantes, en prenant les mesures pour tendre vers une norme de 1,5 ETP pour 7 enfants dans les milieux d’accueil, en renforçant l’accueil extrascolaire, en soutenant les milieux d’accueil en difficulté, en améliorant la couverture vaccinale et les politiques de prévention et en poursuivant l’amélioration des conditions de travail et de l’encadrement ;
 8. De prévoir le juste financement nécessaire à la réalisation de ces objectifs, considérant que l’amélioration de l’efficacité des dépenses et les rationalisations administratives ne peuvent justifier un désinvestissement dans d’autres services essentiels aux enfants et aux familles ;
 9. De garantir à l’ONE, en tant que service public, les moyens afin de remplir efficacement ses missions et d’évaluer en amont les conséquences de la réduction des moyens de fonctionnement sur la qualité du service,

l'attractivité de la structure, le bien-être des travailleurs, et de prévoir les formations, une période d'adaptation ou tout autre dispositif pertinent.

S. Pécriaux

E. Fontaine

L. Agic

M. Casier

S. Muratore

T. Witsel

M. Hanus

B. Lefebvre